

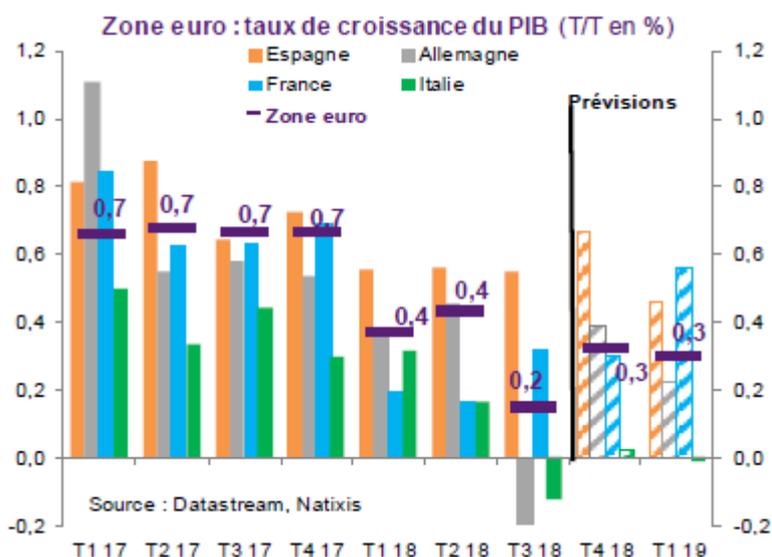


DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Rapport de présentation

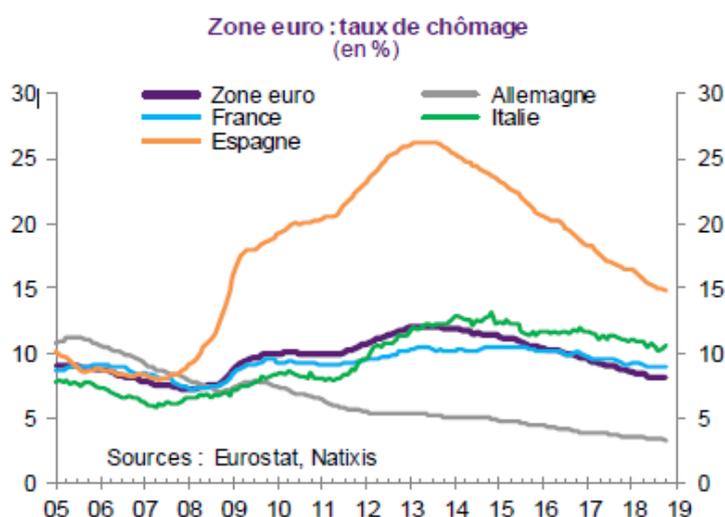
Zone euro : le ralentissement s'accroît fin 2018

En comparaison à 2017 qui a bénéficié d'un taux de croissance stable à 0.7% par trimestre, la croissance en 2018 s'est considérablement affaiblie. Après deux premiers trimestres au ralenti (0.4% par trimestre), elle a d'avantage chuté au troisième trimestre en atteignant les 0.2%. L'Espagne s'est maintenue à 0.6% par trimestre et la France a progressé à 0.4% au troisième trimestre alors que l'Italie et l'Allemagne sont entrées en négatif avec respectivement -0.12% et -0.2% de croissance par trimestre qui s'explique notamment par le ralentissement de la production industrielle, particulièrement celle de l'automobile, fortement affaiblie par l'entrée en vigueur en septembre de nouvelles normes concernant les tests des émissions de gaz à effet de serre sur les voitures neuves.



Dès le début d'année 2018, les indicateurs avancés se sont dégradés, notamment celui des nouvelles commandes à l'export. Cela reflète la détérioration de l'environnement international, marqué par les tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, les difficultés des pays émergents, ainsi que l'incertitude croissante entourant le Brexit. En fin d'année, les indicateurs avancés, en Italie dès octobre et en France depuis décembre, ont basculé en zone de récession, reflétant les tensions sociales et politiques internes à ces deux pays (tensions sur le budget en Italie, et mouvement des gilets jaunes en France).

Alors que la zone euro profitait simultanément en 2017 de l'accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit, les deux premiers facteurs de soutien se sont affaiblis en 2018. Si la politique monétaire est demeurée accommodante, les achats nets mensuels d'actifs par la BCE ont été réduits de moitié à 15 Mds€ en octobre puis stoppés fin 2018. Principalement sous l'effet de la hausse des cours du pétrole, l'inflation a fortement accéléré jusqu'en octobre, pesant sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance.



Bénéficiant du regain de l'activité économique survenu depuis 2014, le taux de chômage a atteint en 2018 son niveau le plus bas depuis 10 ans. Toutefois le ralentissement actuel de la conjoncture freine désormais la dynamique du marché de l'emploi. Faute de gains de productivité, la croissance retourne à son potentiel. Seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif (engendrant l'accroissement de la croissance potentielle) pourront permettre d'enrichir la croissance à long terme.

Après avoir été négative début 2016, l'inflation (IPCH¹) était demeurée très faible en 2016 n'atteignant en moyenne que 0,2 % en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE. Portée par la remontée progressive du prix du pétrole, l'inflation était repartie à la hausse en 2017 (atteignant 1,5 % sur l'année) puis en 2018. Elle a ainsi dépassé l'objectif d'inflation de 2 % de la BCE en juin 2018, jusqu'à atteindre 2,2 % en octobre avant de décélérer en toute fin d'année. La chute des cours du pétrole dans une conjoncture moins porteuse a conduit à réviser à la baisse l'inflation de la zone euro à 1,7 % en moyenne pour 2018 et des prévisions d'inflation à 1,5 % pour 2019.

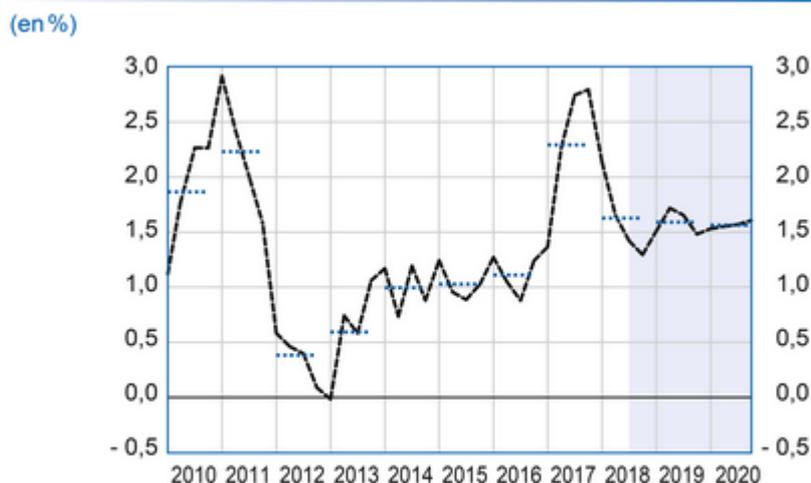
La BCE a jusqu'ici maintenu ses taux directeurs inchangés et a resserré sa politique monétaire accommodante fin 2018 via l'arrêt en décembre des achats nets d'actifs dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP)). Elle a par ailleurs annoncé ne pas remonter ses taux directeurs avant la fin de l'été 2019. Face à l'accumulation d'incertitudes, la BCE pourrait cependant retarder son calendrier de normalisation de la politique monétaire à fin 2019.

¹ IPCH : Indice des prix à la consommation harmonisé

France : Rebond temporaire de la croissance attendu en 2019

Après une croissance vigoureuse de 2,3 % en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018. Ce ralentissement s'explique majoritairement par la faiblesse de la demande des ménages, dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. Atteignant tout juste +0,2 % aux deux premiers trimestres, la croissance est légèrement remontée à +0,3 % au troisième trimestre, boostée par l'explosion des ventes de voitures neuves en août. Le mouvement des gilets jaunes qui a éclaté mi-novembre devrait toutefois exercer un impact négatif sur la consommation privée comme l'investissement des entreprises au dernier trimestre. Si la croissance est attendue à 0,3 % au quatrième trimestre, elle ne devrait cependant pas dépasser 1,5 % en moyenne sur l'année. Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à 1,8 % en 2019.

Croissance du PIB réel



Note : La courbe représente les glissements annuels et les traits horizontaux les moyennes annuelles.

Sources : Insee

Affectée comme le reste du monde par la remontée des prix du pétrole jusqu'au 4 octobre, l'inflation française (IPCH) a en outre été boostée par le relèvement de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. L'inflation a ainsi augmenté progressivement atteignant un pic à 2,2 % en octobre, avant de diminuer en fin d'année en raison de l'effondrement du cours du pétrole. In fine, l'inflation française (IPCH) a largement dépassé celle de la zone euro tout au long de l'année, s'élevant à 2,1 % en moyenne contre 1,7 % en zone euro en 2018. La suspension durant toute l'année 2019 des hausses de taxes sur les carburants liées à la composante carbone et à la convergence diesel/essence, ainsi que le gel des tarifs de l'électricité et du gaz jusqu'en juin, associés au recul des prix du pétrole attendu autour de 60 euros le baril, devraient néanmoins fortement réduire l'inflation en 2019. L'inflation (IPCH) est estimée à 1,2 %, soit un retour au niveau de 2017. Cette moindre inflation devrait redonner du pouvoir d'achat aux

ménages, un facteur favorable à la consommation, moteur traditionnel de la croissance en France en panne en 2018.

Principales mesures relatives aux collectivités locales

Il n'y a pas de bouleversement pour les collectivités territoriales dans le projet de loi de finances pour 2019. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à la loi de finances initiale pour 2018. La DGF des communes et des départements est maintenue à hauteur de 26.9 milliards d'euros. Les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenues à un niveau historiquement élevé de 2.1 milliards d'euros, dont 1.8 pour le bloc communal, hors FCTVA. Celui-ci devrait être en hausse de 37 millions d'euros, en raison de la reprise de l'investissement local. Le PLF confirme le principe de l'automatisation du fonds qui devrait se mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2020.

En matière de péréquation la LFI augmente le plafonnement de la contribution des EPCI au FPIC pour 2019. Le prélèvement au titre du FPIC ne peut excéder 14% des recettes fiscales agrégées² perçues au cours de l'année de répartition, au lieu de 13.5% en 2018.

En matière de fiscalité, outre la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation la LFI annonce la réduction à 5.5% le taux de TVA sur certaines prestations de gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2021. Afin de favoriser le recyclage des déchets, la LFI complète la liste des opérations éligibles au taux réduit de 5.5% de la TVA avec les prestations de collecte séparée, de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation en matière de déchets ménagers et autres déchets assimilés. Cela englobe également l'ensemble des autres prestations de services permettant le bon déroulement de ces opérations, en particulier les actes de prévention des collectivités réalisés dans le cadre de l'achat de ces prestations, les acquisitions de sacs, de bio-seaux et de solutions techniques de compostage de proximité.

La LFI apporte des aménagements sur la taxe de séjour. Outre l'harmonisation de la perception de la taxe au 31 décembre 2018 pour l'ensemble des plateformes électroniques, il est mis en place des sanctions pour les collecteurs de la taxe en cas d'erreur dans leurs déclarations.

La LFI prévoit l'expérimentation du compte financier unique (CFU) à partir de l'exercice 2020, pour une durée maximale de 3 ans. Le CFU, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, doit permettre une simplification des processus administratifs et une meilleure sincérité des comptes en regroupant l'ensemble des informations comptables dans un seul document.

² Ressources fiscales (CFE + Impôts ménages) + FNGIR + DCRTP + composantes de la DGF.

1. La section de fonctionnement du budget principal

1.1 Le résultat de fonctionnement 2018 : En baisse

A 1 183 686.55 €, le résultat de fonctionnement 2018, bien que positif (+ 78 968.04 par rapport aux résultats reportés) est en forte baisse par rapport à 2017, cela s'explique essentiellement par l'autofinancement en grande partie (1 217 086.93 €) de la section d'investissement. La section de fonctionnement reste positive notamment grâce à la maîtrise **des charges de gestion courantes, des charges de personnel** et à des **recettes non prévues** :

- des dépenses maîtrisées :

1 Charges de gestions courantes : économie de 31 842 € sur la subvention d'équilibre versée au budget pépinière (54 673 € prévus) qui s'explique par le fait que la pépinière est remplie. Economie de 38 777 € sur les subventions versées aux associations à caractère social.

2- Charges de personnel : 85 183 € non réalisés sur ce chapitre.

- des recettes non inscrites au budget car non certaines ou non connues au moment du vote :

1. Vente de matériaux issue du traitement des déchets : 41 761 € de recettes de plus que ce qui était prévu au budget.

2. Entrée de la piscine : 18 458 € de recettes de plus par rapport au budget prévisionnel.

3. Participation autres organismes : 120 280 € perçus en plus par rapport au budget prévisionnel.

4. Produits exceptionnels : 61 130 € réalisés liés à la vente du local rue Désiré Mathivet

1.2 Dépenses d'exploitation : Une hausse globale

CHAPITRE	2015	2016	2017	2018
011 Charges à caractère général	1 334 810 €	1 380 425 €	1 136 587 €	1 259 229 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 192 957 €	1 285 636 €	1 445 480 €	1 459 603 €
014 Atténuations de produits	403 927 €	456 999 €	3 227 844 €	3 018 104 €
65 Autres de gestion courante	994 144 €	1 024 451 €	1 129 330 €	1 390 618 €
66 Charges financières	61 596 €	53 009 €	15 870 €	42 542 €
67 Charges exceptionnelles	26 920 €	448 €	59 €	77 €
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	444 121 €	397 563 €	427 794 €	577 795 €
TOTAL DEPENSES	4 458 476 €	4 598 531 €	7 382 964 €	7 747 968 €

L'analyse détaillée des dépenses de fonctionnement fait ressortir les points suivants :

Augmentation globale de 4.94% par rapport à 2017 expliquée par :

- le chapitre 011, charges à caractère général, augmentation de 122 642 € en raison notamment, de frais d'entretien des équipements et de maintenance obligatoire.
- les charges de personnel et frais assimilés, chapitre 012, la dépense reste constante.
- le chapitre 014, atténuations de produits constituées essentiellement des attributions de compensations et du prélèvement au profit du FPIC. Baisse de 209 740 € des attributions de compensation du fait des transferts de compétences.
- le chapitre 65, autres charges de gestion courante, est en augmentation 261 288 €, principalement du fait de l'élargissement de la compétence petite enfance sur l'ensemble du territoire.
- le chapitre 66, Charges financières, est en augmentation de 26 672 € liée au remboursement des intérêts de l'emprunt contracté pour le THD.
- le chapitre 042, opérations d'ordre, est en augmentation de 150 000 € du fait de l'amortissement des nouveaux équipements ainsi que les opérations de plus-value/moins-value liées à la vente du local rue Désiré Mathivet.

1.3 Recettes d'exploitation en augmentation

Contrairement à 2016, 68% des recettes proviennent des Impositions et Taxes contre 75% en 2016. Cependant les dotations et participations représentent une part plus importante et atteignent en 2017 les 21% de nos recettes contre 11% en 2016.

Chap.	Libellé	CA 2017	CA 2018	variation 2018 - 2017	variation %	chap. 2018/total 2018
13	Atténuation de charges	129 916,16	83356,87	-46 559,29	-35,8%	1,1%
42	Opérations d'ordre entre section	83 820,24	105348,59	21 528,35	25,7%	1,3%
70	Produits des services	483 979,82	525126,56	41 146,74	8,5%	6,7%
73	Impôts et taxes	5 481 888,70	5342154,8	-139 733,90	-2,5%	68,3%
74	Dotations et participations	1 706 960,90	1630895,83	-76 065,07	-4,5%	20,8%
75	Autres prod. gestion courante	88 847,22	78923,36	-9 923,86	-11,2%	1,0%
77	Produits exceptionnels	7 291,90	61129,57	53 837,67	738,3%	0,8%
		7 982 704,94	7 826 935,58	-155 769,36	-2,0%	100,0%

- Chap. 013 : Indemnités journalières perçues en 2018 pour des arrêts maladie.

- Chap. 042 : Il s'agit d'une part de l'amortissement des subventions mais aussi du transfert de l'assurance dommages-ouvrage à la section d'investissement (même montant en dépenses d'investissement) ainsi que les opérations de cessions liées à la vente du locale rue Désiré Mathivet.
- Chap. 70 : Des montants en hausse s'expliquant par une hausse des produits issus du traitement des déchets ménagers et des recettes liées aux entrées de l'espace aquatique intercommunal.
- Chap. 73 : Baisse par rapport à 2017 s'expliquant par l'harmonisation du taux de TEOM sur les communes hors Tournus.
- Chap. 74 : Baisse par rapport à 2017, L'EPCI est en « régime de croisière » concernant la perception des dotations des différents organismes.
- Chap. 75 : Baisse du fait du départ des locataires des logements dans la Maison Berry
- Chap. 77 : Augmentation s'expliquant principalement par la cession d'immobilisation en 2018.

1.3.1 Les produits des services

En hausse de 8,5 % (+41 147 €) par rapport à 2017, ils sont composés de :

- la redevance spéciale d'enlèvement des ordures
- les droits d'entrées à l'espace aquatique intercommunal
- la facturation des dépôts effectués par les professionnels en déchetteries
- le remboursement de frais ainsi que le remboursement de mise à disposition de personnel par le budget pépinière
- les ventes de matériaux type cartons, journaux/magazines, verre, emballages plastiques, acier, ferraille, DEEE...
- les ventes à la cafétéria de l'espace aquatique intercommunal.
- les redevances à caractère social relatives aux frais de gardes des crèches et garderies.
- du remboursement par les communes membres des frais relatifs à la gestion du SCIADS.
- les ventes dans le cadre de la régie de recettes pour les bacs, composteurs, poules et poulaillers.
- les locations des emplacements sur l'aire d'accueil des gens du voyage

Les contributions directes et autres impôts locaux

	Bases 2016	Bases 2018	variation bases 2018/2017 en %	taux 2018	variation taux 2017/2018	produit attendu 2018
Taxe d'habitation	20 682 059	20 975 000	1,42%	3.54	0%	742515
Taxe foncière (bâti)	17 931 399	18 129 000	1,10%	1.03	0%	186 729
Taxe foncière (non bâti)	1 637 596	1 658 000	1,25%	4.93	0%	81 739
Cotisation foncière entreprises	7 336 961	7 404 000	0,91%	24,48	lissage sur 6 ans	1 812 500
<i>total</i>	47 588 015	48 166 000	0			2 823 483

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TEOM	montant	var. année n/n-1
Exercice 2016	1 620 635	
Exercice 2017	1 632 643	0,74%
Exercice 2018	1 441 807	-13,24%

TEOM, évolution depuis 2016

La taxe de séjour

En 2018, la collecte est en augmentation par rapport à 2017.

Les sommes sont grevées d'affectation spéciale et entièrement destinées à des actions de promotion touristique.

En 2018, les dépenses financées au titre de la taxe de séjour ont été les suivantes : cotisations à des organismes ayant pour objet le développement du tourisme, frais d'entretien des balades vertes, festival « Détours en Tournugeois » (subvention de 15 000 € à l'association Le Galpon), remboursement des salaires des agents mis à disposition pour les sites de Brancion et La Truchère 5 500 €, et aménagement de L'Office de Tourisme...

1.3.3 Les dotations et participations

	2017 en €	2018 en €	2018 - 2017 en €	2018/2017 %	% total 2018
Dotations d'interco	830 782	763045	-67 737,47	-8,2%	46,8%
Participations-Soutiens	732 822	725231	-7 591,00	-1,0%	44,5%
Compensations	141 975	142620	645,00	0,5%	8,7%
	1 705 579,47	1 630 896,00	-74 683,47	-4,4%	100,0%

1.3.4 Les autres produits de gestion courante

Ils sont constitués des loyers versés par l'association Maison de Santé du Tournugeois en 2017 (46 335 € HT), des loyers versés par les locataires de la maison Berry à Fleurville et de la maison Lamargue à Lugny, des locations du Dojo par les associations ainsi que des consommations de fluides sur l'aire d'accueil des gens du voyage.

1.3.5 Les produits exceptionnels

On retrouve principalement ici les remboursements qui ont été effectués à la suite du sinistre du dojo et le produit de cession du local rue Désiré Mathivet.

2. La section d'investissement du budget principal

Le niveau d'investissement prévu au budget n'a pas été atteint tant en dépenses qu'en recettes.

En dépense :

1. Les travaux pour le déploiement du très haut débit sur notre territoire n'ayant pas démarré, aucune contribution financière n'a donc été versée au Département en 2017 mais cette dépense a été en partie inscrite en reste à réaliser (1 912 000 € RAR pour un total de 1 996 800 €).
3. L'enveloppe de 150 000 € de fonds de concours destinée aux communes membres a été partiellement consommée (91 481 €).
4. L'enveloppe prévue pour Les travaux d'aménagement de l'OT n'a pas été consommée.

2.1 Emplois d'investissement

En 2018, les dépenses d'investissement se sont réparties comme suit :

Chap.	libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2018-CA 2017	budget 2018	CA 2018-budget 2018
001	Déficit antérieur reporté	21 313,40	0,00	- 21 313,40	0,00	0,00
041	Opérations Patrimoniales	1 968,00	0,00	- 1 968,00	0,00	0,00
40	opérations d'ordre entre sections	83 820,24	105348,59	21 528,35	84 549,00	20 799,59
16	remboursement d'emprunts	119 398,27	149911,55	30 513,28	151 674,00	-1 762,45
20	Immobilisation incorporelles	149 857,98	2316564,10	2 166 706,12	2 669 706,00	-353 141,90
21	Immobilisation corporelles	362 301,52	517249,51	154 947,99	853 306,00	-336 056,49
23	Immobilisations en cours	41 262,80	58711,26	17 448,46	319 460,00	-260 748,74
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	-	50 000,00	-50 000,00
		779 922,21	3 147 785,01	2 367 862,80	4 128 695,00	-980 909,99

2.2 Ressources d'investissement

Le tableau ci-après les détaille par chapitre :

Chap.	libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2018-CA 2017	budget 2018	CA 2018-budget 2018
40	opérations d'ordre entre sections	427 793,83	577795,28	150 001,45	510 091,00	67 704,28
10	dotations, fonds divers et réserves	698 711,58	1267402,93	568 691,35	1 349 533,93	-82 131,00
13	subventions d'investissement	20 933,28	197051,11	176 117,83	312 300,00	-115 248,89
16	Emprunts et dettes assimilées	2 668,80	1002527,6	999 858,80	1 002 000,00	527,60
41	Opérations patrimoniales	1 968,00	0	-1 968,00	0,00	0,00
		1 152 075,49	3 044 776,92	1 892 701,43	3 173 924,93	-129 148,01

- Au chapitre 040, le volume des opérations d'ordre est en augmentation de 150 000 €, en raison notamment des acquisitions faites en 2017 (Extension du Multi Accueil de Viré...) et des écritures de cession dans le cadre de la vente du local rue Désiré Mathivet.
- Concernant le chapitre 10, il s'agit de l'excédent de fonctionnement capitalisé et du FCTVA perçu pour l'année 2018.
- Au chapitre 13, l'extension du multi accueil étant terminée la subvention d'équipement s'y afférent a été versée.
- Au chapitre 16, l'emprunt pour le financement du très haut débit a été souscrit en 2018 pour un montant de 1 000 000 €

Principales recettes d'investissement de l'année 2018 :

- FCTVA : 50 316.00 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 217 087 €
- Solde subvention CAF pour l'extension du Multi accueil de Viré : 155 708 €
- Emprunt Très Haut Débit : 1 000 000 €

3. Les soutiens financiers accordés par la Communauté de Communes

En 2018, la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois a consacré 1 253 395.75 €, soit 16,18 % de ses dépenses de fonctionnement au financement d'organismes extérieurs et d'actions d'intérêt communautaire. Les tableaux qui vont suivre détaillent ces soutiens financiers en distinguant les cotisations, les subventions et les participations obligatoires.

3.1 Cotisations

Il est proposé un montant pour 2019 s'élevant à 7 698.12 € (-0.08% par rapport à 2018).

Ce sont les suivantes :

structure	Objet	prop. 2019	cot. 2018
ATD	Assistance technique, juridique ou financière aux communes et EPCI	3 500,00	3 500,00
Fédération française de cyclotourisme	Label Territoire Vélo	796,70	796,70
ADCF	Assemblée des communautés de France	1 736,18	1 744,41
AMSL	Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité	1 080,24	1 091,54
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	585	572
		7 698,12	7 704,65

3.2 Participations obligatoires

	Prop. 2019	Particip.2018
SMET NORD EST 71	485 000,00 €	475 000,00
PETR	73 989,00 €	74 407,50
EPTB	7 789,00 €	7 789,00
AILE	30 677,40 €	31 071,00
Pays d'Art et d'Histoire	24 663,00 €	24 802,50
CLEM	26 000,00 €	26 384,10
CECL	27 175,52 €	26 000,00
Syndicats GEMAPI	40 000,00 €	40 000,00
Association familiale du Tournugeois	205 050,00 €	204 050,00
	920 343,92	909 504,10
	1,19%	

3.3 Subventions

La subvention de fonctionnement attribuée à l'Office de Tourisme s'élève à **227 665 €**. Des demandes de soutien financier pour des actions facultatives ont été sollicitées par l'association également :

- Point Information Brancion : 1 650 €
- Accueil des berges : 3 200 €
- Salon des métiers d'art : 7 000 €

Soit un total de **239 515 €**

Associations œuvrant pour le tourisme, la culture et les loisirs :

Association	Objet	Montant accordé en 2018	Montant sollicité en 2019	Proposition de la commission
A Fleur de Terre (jardin pédagogique Fleurville)	Amélioration et entretien du jardin pédagogique à Fleurville 300 personnes ont visité le jardin, participé aux échanges de graines (élèves, personnes handicapées et promeneurs)	500	500	500
La Tournuscimes	Organisation d'une randonnée	3 000	3 000	3 000
Association « GRAAP »	Organisation du festival "La cordée musicale" : 2 ou 4 concerts dans différentes communes (musique de chambre classique, jazz, spectacle pluridisciplinaire : musique et danse)	2 000	Proposition de 4 concerts : 3 000 € Proposition de 2 concerts : 1 500 €	3 000
Le Galpon (Tournus)	Organisation du festival « Détours en Tournugeois » 11 ^{ème} édition	15 000	15 000	15 000
Asso Trail	4 ^è édition du Trail des cadoles : Courses nature avec animations gourmandes pour promouvoir le Tournugeois le Samedi 15 Juin 2019	2 500	2 000	1 500
Association Foyer Rural Les amis de Durot	La guinguette électrique : repas, danse dans un cadre convivial au son de groupes rock, pops et électros Dimanche 8 Septembre 2019 La guinguette	0	700	700

	électrique : repas, danse dans un cadre convivial au son de groupes rock, pops et électros (300 personnes en 2018)			
Art Patrimoine Ozenay	Vivre le lieu – 5 ^{ème} édition	500	1 000	500
Ride in the Red Zone	Bourgogne Vélo Festival le 14 et 15 Septembre 2019 : évènement populaire et festif ouvert à tous, deux jours de fête pour promouvoir le Mâconnais-Tournugeois à travers le vélotourisme et l'oenotourisme	0	6 000	4 000
Lugny sport auto	Course de côte automobile de Lugny le 24 Mars 2019 (en 2016 et 2017 : 700 spectateurs)	0	500	500
ASPPT Chalon sur Saône Section Tourisme	La 42 ^{ème} édition de la "Route de Saône et Loire" 14 au 16 Juin 2019 (arrivée à Lugny) Course cycliste internationale par étape	0	1 500	0
Véloce	Coupe de Bourgogne Franche Comté VTT 2019 : Dimanche 10 Mars 2019 : Uchizy et Chardonnay	1 000	1 000	1 000
	La Bourgogne Cyclo 2018 le Samedi 27 Avril 2019 : 2 parcours cyclosportifs et 1 parcours randonnée (Plus de 800 inscrits en 2018)	5 000	9 000	7 000
Comité de jumelage avec Quiliano	Organisation du 10 ^{ème} anniversaire du jumelage avec Quiliano	1 000	1 000	1 000
Association chardonnay patrimoine	Chardonnay day	0	6 000	4 000
TOTAL SUBVENTION ASSOCIATIONS OEUVRANT POUR LE TOURISME, LA CULTURE ET LES LOISIRS :		30 500	50 200	41 700

En 2018, le montant total des subventions accordées aux associations œuvrant pour le tourisme s'élevait à 35 150 €, certaines n'ont pas sollicitées en 2019 de soutien financier.

Subventions sollicitées dans le cadre des festivités du Millénaire de l'Abbaye Saint Philibert :

Commune de Tournus	Participation pour les festivités organisées en 2019 à l'occasion du millénaire de l'Abbaye Saint Philibert	0	25 000	25 000
Commune de Prény	Feu d'artifice et organisation d'un week-end médiéval en lien avec le millénaire de l'abbaye Saint Philibert	0	5 000	5 000
Association « La musardine »	Organisation de concerts à l'église Saint Pierre d'Uchizy dans le cadre des festivités du millénaire de l'Abbaye Saint Philibert	500	1 000	1 000
TOTAL SUBVENTION FESTIVITES MILLENAIRE DE L'ABBAYE SAINT PHILIBERT			31 000	31 000

Associations œuvrant pour le tourisme, la culture et les loisirs :

Subvention associations à caractère social				
Tiers	Actions / objet	Montant attribué en 2018	Montant sollicité	Proposition de la commission et du bureau
RS3R	CLIC + Réseau sanitaire	4 000	4 000	4 000
Comité Accueil et Entraide	Secours financier, prêts gratuits voiturage	1 620	1 670	1 670
ASSAD Val de Saône	Garantir l'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap	8 000	25 000	8 000
ADMR Viré	Service d'aide à la personne	0	5 000	2 400
ADMR Cuisery-Montpont	Favoriser un service de proximité qui crée du lien social	0	150	150
ADMR Tournus	Créer des emplois	2400	7 500	2 400
Association	Création de la 2ème Maison des femmes en France	0	3 000	3 000
FNATH	Aide financière et matérielle aux accidentés du travail et de la vie	0	200	200
Economie Solidarité Partage	Epicerie Sociale	33 297	31 842	31 842
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL :		49 317	78 362	53 662

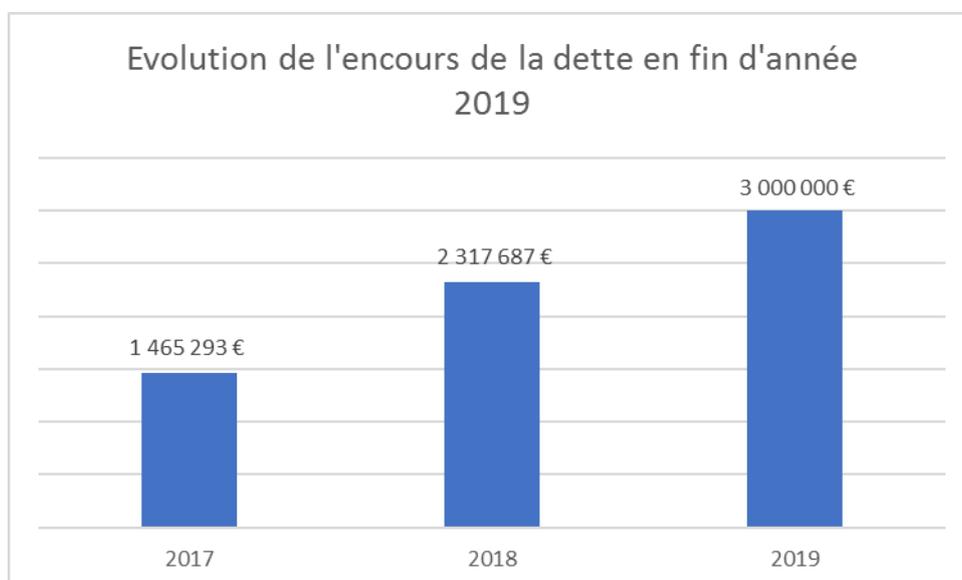
III – Les orientations financières, budgétaires et organisationnelles pour l'année 2019

Pour l'année 2019, l'objectif est de maintenir la solidarité intercommunale entre la communauté de communes vers ses communes membres. A ce titre, il sera proposé de créer un projet de territoire avec la mise en place d'un pacte fiscal et financier. Des études sur les transferts de compétence et d'équipement seront mises en place.

1- POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

La loi NOTRe crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales, notamment un rapport comportant des informations sur la structure et la gestion de la dette.

L'encours consolidé de la dette, constitué en totalité de concours à taux fixe, est passé de 1 465 293.74 € au 31/12/2017 (88.19 €/habitant) à 2 317 687.39 € au 31/12/2018 (140.17 €/habitant), cette hausse est consécutive à la réalisation d'un emprunt pour financer le Très Haut Débit.



L'encours prévisionnel de dette fin 2019 présenté ci-dessus, prévoit une augmentation significative de la dette de la communauté de communes afin de réaliser les investissements de l'exercice 2019.

2- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT [CAF]

La capacité d'autofinancement mesure l'aptitude de l'EPCI à rembourser ses emprunts et à financer ses investissements. Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement, hors produits de cession d'immobilisations et les charges réelles de fonctionnement.

En 2018, elle était de 1 629 233 €

	2019 prev	2018
Résultat de fonctionnement (€)	1 200 000	1 104 719
CAF capacité d'autofinancement (€)	1 700 000	1 629 233
endettement consolidé 31/12/N (€)	3 000 000	2 317 687
durée de remboursement en années	1,8	1,4

3- EVOLUTION DU REGIME FISCAL APPLICABLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois est issue d'une fusion de deux Communautés de Communes ayant fait le choix de passer en fiscalité professionnelle unique. L'intérêt de changer le régime fiscal était d'assurer d'une part aux communes une garantie de leurs ressources puisque ces dernières risquent au fil du temps de les voir diminuer suite au désengagement de l'Etat ; de financer d'autre part les transferts de charges par les attributions de compensation. Depuis le 1^{er} janvier 2017 les statuts de la communauté de communes ont fortement évolué et de nombreux élargissements de compétence ont été effectués. Les Attributions de Compensation *provisoires* votées en février ont donc vocation à diminuer cette fin d'année 2019 car celles-ci ne tiennent pas compte de ces évolutions de compétences. En effet, La CLECT n'a pas encore rendu son rapport sur l'évaluation des transferts de charges et ressources liées à ces compétences. Pour mémoire, La CLECT doit avant le 1^{er} octobre 2019 (9 mois à compter de la date de prise de compétence) rendre son rapport sur les compétences garderies périscolaires et assainissement non collectif.

3.1 IMPOSITIONS MENAGES

Il est proposé de reconduire les mêmes taux d'imposition ménages qu'en 2018.

Taxe d'habitation	3,54%
Taxe foncière sur le bâti	1,03%
Taxe foncière sur le non bâti	4,93%

La Communauté de Communes a fait le choix en 2017, d'uniformiser les taux des deux anciennes Communautés de Communes sur ceux de la CCT. L'objectif de cette uniformisation était de permettre aux communes de l'ex CCMVS d'augmenter leur taux dans les mêmes proportions afin de permettre à la Communauté de Communes de ne plus le verser les dépenses concernant le SDIS et « l'aide sociale » qui étaient des dépenses auparavant supportées par la CCMVS. Cependant, ce dispositif fiscal n'a pas permis de s'affranchir de l'ensemble des dépenses liées au le SDIS et à « l'aide sociale », en 2017, il restait un reliquat qui a été versé aux communes de l'ex CCMVS :

	Besoin de financement des communes 2017	Besoin de financement des communes 2018 (2/3 de 2017)	Besoin de financement des communes 2019 (1/3 de 2017)
BISSY LA MACONNAISE	2 493,37 €	1 645,62 €	822,81 €
BURGY	2 011,73 €	1 327,74 €	663,87 €
CHARDONNAY	1 169,45 €	771,84 €	385,92 €
CLESSE	7 774,53 €	5 131,19 €	2 565,60 €
CRUZILLE	6 474,98 €	4 273,49 €	2 136,74 €
GREVILLY	618,14 €	407,97 €	203,99 €
FLEURVILLE	9 774,46 €	6 451,14 €	3 225,57 €
LUGNY	14 500,11 €	9 570,07 €	4 785,04 €
MONTBELLET	7 978,80 €	5 266,01 €	2 633,00 €
ST ALBAIN	4 020,75 €	2 653,69 €	1 326,85 €
ST GENGOUX DE SCISSE	7 813,29 €	5 156,77 €	2 578,38 €
VIRE	10 733,89 €	7 084,37 €	3 542,18 €
TOTAL	75 363,50 €	49 739,91 €	24 869,96 €

En 2017, il a été décidé, par solidarité envers ces communes, de verser ce reliquat durant trois ans de manière dégressive, 100% en 2017 puis 66% en 2018 puis 33% en 2019.

3.2 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Les membres de la commission environnement ont proposé de diminuer le taux de TEOM des habitants de la zone 3 de TOURNUS et de le fixer au niveau de celui des habitants des communes extérieures, qui bénéficient d'une fréquence de collecte des ordures ménagères similaire.

Le produit attendu consécutif à cette baisse de taux serait réduit de 70 000 € pour l'année 2019.

Il est proposé de suivre la proposition de la commission environnement, et de voter un taux de TEOM de la zone 3 identique à celui voté pour les communes hors Tournus, soit 7.56%.

Concernant les autres zones, Il est proposé de reconduire les mêmes de TEOM taux qu'en 2018.

4- FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, instauré en 2012 représente une charge pour la Communauté de Communes et ses communes qui contribuent au fonds sans en bénéficier.

En 2018, il avait été choisi d'opter pour une répartition dérogatoire libre. Ainsi la Communauté de Communes a pris à sa charge 18 552 € de plus que le montant de droit commun soit 124 943 € en tout.

Pour l'année 2019, il est proposé que l'EPCI prenne à sa charge un montant supplémentaire du FPIC dans les mêmes proportions et selon le même mode de répartition que choisi en 2018.

5- FONDS DE CONCOURS AU BENEFICE DES COMMUNES

Ce dispositif a été doté d'une enveloppe de 150 000 € en 2018.

Sur l'exercice 2018, quatre communes ont bénéficié de fonds de concours en investissement : Martailly-lès-Brancion pour un montant de 22 907,50 €, La Truchère pour un montant de 25 000 €, Cruzille pour un montant de 18 250 €, Uchizy pour un montant de 24 756 €.

En 2018, l'enveloppe dédiée au fonds de concours d'investissement pourrait être reconduite au moins sur la base de l'année précédente.

6- PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par délibération du 28 septembre 2017, la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois a décidé à l'unanimité de poursuivre la démarche d'élaboration du PLUI et a choisi le cabinet Urbicand pour l'élaboration du PLUI.

Aujourd'hui, la phase règlementaire a débuté par l'élaboration des plans de zonages et règlements de zone. Pour cela, des entretiens communaux ont lieu avec chaque commune du territoire. Une option paysagère est également prévue afin d'élaborer avec les partenaires publics adéquats (ABF, CAUE, PAH) des fiches actions à développer sur le territoire.

L'arrêt projet PLUI est prévu pour la fin 2019. L'enquête publique sera donc menée en 2020.

Coût estimé sur 3 ans : **330 000 €** dont **260 000 €** pour **2019**. Ce projet est subventionné à 20% par l'Etat.

7- CHARGES DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Parmi les nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales et qui concernent plus particulièrement les établissements publics de plus de 10 000 habitants, il est indiqué que le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport comportant une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel constituent un poste de dépenses important. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

En 2019, il est prévu :

- de titulariser 5 agents : 2 gardien(ne)s de déchetteries, 2 agents de collecte des ordures ménagères, 1 agent d'accueil (agents de catégorie C)
- de confirmer le poste de Responsable Pôle Environnement « gestion des déchets, Gemapi, assainissement non collectif » (agent de catégorie B)
- d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de la Responsable du Relais Assistantes Maternelles de Viré (+2 heures) pour assurer le 3^{ème} temps collectif d'animation (agent de catégorie A), ainsi qu'à l'aide-animatrice (contractuelle de catégorie C)
- d'intégrer l'ensemble des agents concernés par le transfert de la compétence périscolaire et enfance-jeunesse, des communes de Prétzy, Lacrost, Uchizy, Plottes et Tournus et d'en prévoir la

coordination administrative, à compter du 1^{er} septembre. Le Centre de Gestion est missionné sur la mise en œuvre de la procédure d'intégration.

Des « pistes » de réduction des dépenses sont mises en œuvre :

- Formation professionnelle : privilégier les formations Cnfpt sur Mâcon, autorisation d'1 formation Cnfpt annuelle
- Proposer le dispositif de défiscalisation des heures supplémentaires et éviter les remplacements contractuels
- suivi des effectifs des enfants (pôle petite enfance) : éviter le sureffectif d'encadrement
- jours de congés spéciaux : remplacements par un agent polyvalent (multi accueil de Viré - 14 jours)

Ce chapitre budgétaire est impacté par plusieurs dispositifs légaux :

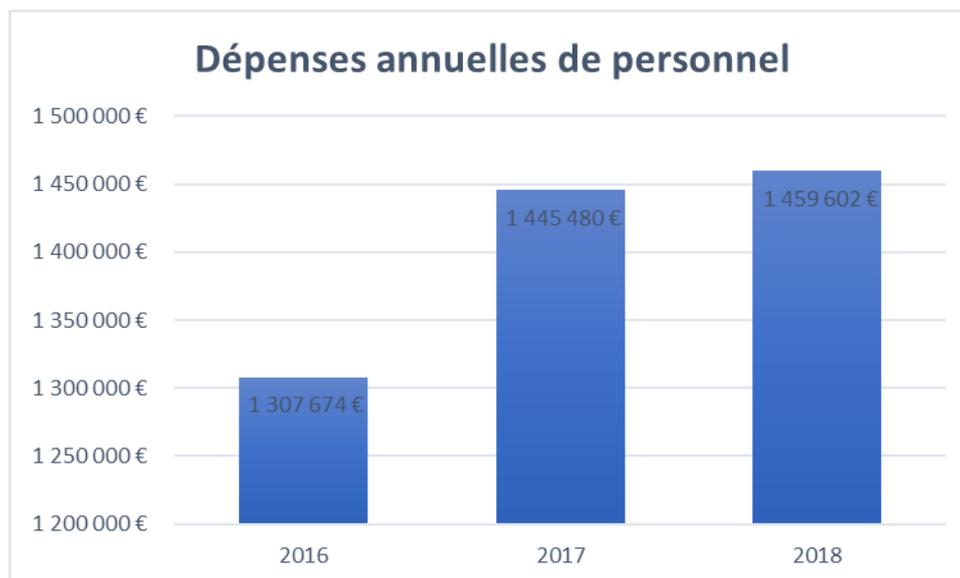
- les incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement de carrière des agents,
- l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL (part employeur : 28.85% au 01/01/2013 - 30.50% au 01/01/2015 - 30.60 % au 01/01/2016 -30.65% au 01/01/2017),
- l'augmentation du taux de cotisation à l'IRCANTEC (part employeur: 3.68% au 01/01/2013 - 3.96% au 01/01/2015 - 4.08% au 01/01/2016 - 4,20% au 01/01/2017),
- l'application du protocole Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR), mise en œuvre depuis 2016.
- La mise en œuvre du Compte Personnel de Formation.

En conséquence de quoi, nous prévoyons une évolution à 9.33% en 2019 par rapport au budgétisé 2018.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le tableau et le graphique ci-dessous retracent l'évolution des effectifs depuis 3 ans et des dépenses annuelles de personnel sur une période de 3 ans.

Evolution des effectifs, par catégorie

	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017		Au 31/12/2016	
	Catégorie	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Titulaire	A	3	2,8	3	2,9	3	2,9
	B	3	3	3	3	3	3
	C	32	23,72	34	24	33	21,7
Non titulaire	A	1	0,28				
	B	2	2				
	C	7	4,74	7	6	4	3,8
Contrat droit privé	C	0	0	0	0	0	0
TOTAL		48	36,54	47	35,9	44	28,6



8- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La CCMT souhaite continuer son action en faveur des porteurs de projets et des entreprises afin de faciliter leur parcours de création ou de développement de l'idée jusqu'à l'accompagnement post-installation et en intégrant leur projet personnel (logement, scolarité des enfants, emploi du conjoint...).

A ce titre, il convient de souligner la volonté de poursuivre les partenariats existants avec les chambres consulaires mais également BGE Perspectives et les acteurs de la création d'entreprises.

En 2019, la Communauté de Communes envisage de :

- Renouveler l'enveloppe financière dédiée à l'aide à l'immobilier d'entreprise.

En effet, pour rendre le territoire attractif, il faut aussi proposer des actions incitatives. Ce point de vue peut trouver une déclinaison concrète en termes d'aide financière. Ainsi, la Communauté de communes souhaiterait faciliter l'accès des entreprises à l'immobilier. Coût : **25 000 €**

Pour mémoire, la loi NOTRe du 7 août 2015 a confié à la Région la compétence exclusive en matière de développement économique. En revanche, l'intervention sur l'immobilier d'entreprises reste une compétence du bloc intercommunal et communal. Article 1511-3 du CGCT modifié par l'article 3 de la loi NOTRe : « les communes et les EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ».

Toutefois, il s'avère nécessaire qu'une convention soit établie entre la communauté de communes et la région Bourgogne Franche - Comté. Cette dernière autorise la région à intervenir en complémentarité du financement de la CCMT auprès de projets immobiliers portés par les entreprises et définit les conditions dans lesquelles a lieu cette intervention. Ne sont concernées que les TPE-PME dont l'activité est commerciale, artisanale, industrielle ou de service, dont l'effectif est de moins de 250 salariés, et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas les 50 M €.

9- TOURISME

Aménagement d'un office de Tourisme

Les travaux relatifs à l'aménagement de l'Office Tourisme de Tournus et la scénographie au stade de l'Avant-Projet Définitif ont été évalués à 504 442.80 € répartis comme suit :

Travaux	432 425 €
Scénographie :	72 000 €.

Un montant total de subvention a été accordé à hauteur de 463 000 € :

- DETR : 213 000 €
- Département : 50 000 €
- PETR : 200 000 €.

Acquisition d'un logiciel de gestion de la taxe de séjour **12 000 €**

La taxe de séjour est gérée à partir d'un tableur Excel. Les hébergeurs adressent leurs déclarations trimestriellement ou semestriellement, ces informations sont ensuite reportées dans un tableau, copiées pour être transmises au service comptabilité afin d'établir un titre de recettes. La Communauté de Communes compte environ 140 hébergeurs, la gestion de leur taxe de séjour devient difficile compte tenu de leur nombre en augmentation.

L'acquisition d'un logiciel a pour objectif :

- d'optimiser et augmenter les recettes,
- de bénéficier d'une veille juridique et de conseils,
- de disposer d'un observatoire des nuitées touristiques.

Le coût d'acquisition et de maintenance du logiciel s'élève à 11 520 € pour l'année 2019. Les frais de maintenance se montent à 1 620 € par an.

En 2018, la taxe de séjour collectée représente la somme de 87 077.80 € soit + 4.74 % par rapport à 2017. Cette augmentation est principalement liée à l'homogénéisation des tarifs l'ensemble du territoire à partir du 1^{er} Janvier 2018.

Le nombre de nuitées a quant à lui diminué de 13.07 %, une importante baisse des nuitées a été enregistrée pour les hôtels, tous les autres hébergements ont augmenté leur nombre de nuitées.

Agenda des manifestations 2019 : action pilotée par l'Office de Tourisme

La création graphique et l'impression sont prises en charge par la CCMT :

- Création graphique (Claire MONNARD) : **1 408 €**
- Impression (Le village créatif) : **5 682 €**

Aménagement du Massif Sud Bourgogne 40 550 €

La gestion, l'entretien et la signalétique des chemins sur l'ensemble du territoire est aujourd'hui hétérogène. Des projets structurants ont été initiés, avec succès, avec la Communauté de Communes voisine « Entre Saône et Grosne » et quelques communes du Clunysois, sous l'appellation **Massif Sud Bourgogne**. Un réseau d'itinéraires VTT a été construit.

Pour poursuivre le travail en collaboration avec la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » et développer le projet randonnée « Massif Sud Bourgogne », une entente intercommunale par voie de convention a été créée. Des conventions avec les communes du Clunysois concernées par le projet seront également proposées.

La Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois est désignée maître d'ouvrage pour la mise en œuvre technique et financière des actions, dans le cadre d'un financement commun.

Le coût estimé pour le Massif Sud Bourgogne en 2019 s'élève à 40 550 € répartis comme suit :

➔ Ingénierie technique : 8 800 €

- Réalisation d'un audit (tracés, balisage, statut juridique, signalisation) de l'ancien réseau et proposition du réseau des sentiers d'intérêt communautaire (communes de l'ex-Mâconnais Val de Saône)
- Refonte du réseau Balades vertes de l'ex-Tournugeois et des itinéraires de la CC ESG (évolution des tracés, suppression de sections, intérêt communautaire)
- Etude de tracés de parcours équestres
- Suivi du projet Chemin des moines

➔ Travaux et entretien : 10 450 €

- Réalisation du premier balisage sur le nouveau réseau (ex-Mâconnais)
- Entretien courant du balisage des Balades vertes (uniquement sur la sélection dépliant soit environ 100 km) sur les communes de l'ex-Tournugeois, de la CC ESG et des 4 communes du « Clunysois »
- Entretien courant du balisage des itinéraires VTT actuels du Massif Sud Bourgogne

➔ Promotion et animation : 4 400 €

- Assistance technique Randonnée au clair de Lune
- Présence aux Salons de la randonnée de Lyon et de Paris
- Réimpression des cartes randonnée
- Réalisation d'un flyer Salons et d'un calendrier des événements « Massif »

➔ Gestion de projet (réunions) : 6 900 €

➔ Editions, promotion, matériel, frais de mission : 10 000 €.

La Communauté de Communes assurera le paiement des factures pour le territoire couvert par le Massif Sud Bourgogne et refacturera aux collectivités concernées au prorata des kilomètres de réseau des randonnées (estimation des coûts 2019 : CCMT : 23 056 €, CC Entre Saône et Grosne : 12 135 € et Clunysois : 5 258 €).

10- GESTION DES DECHETS

En 2018, les dépenses relatives à la collecte et au traitement des déchets (1 635 387 €) sont inférieures aux recettes issues de la TEOM cumulées aux dotations et participations ainsi qu'aux autres recettes de fonctionnement telles que la redevance spéciale ou encore les ventes de matériaux (1 936 804 €). Le service de gestion des déchets génère ainsi un excédent de fonctionnement de 301 417 €

- Pour 2019, l'augmentation par le SMET du tarif « adhérents » est de 2% par rapport 2018 soit **84,48 € HT (hors TGAP) la tonne.**

- Agrandissement des vestiaires **6 300 €**

Depuis la fusion des deux anciennes intercommunalités, les missions réalisées en prestation de services ont diminué et celles réalisées par le personnel intercommunal ont augmenté : Gardiennage de la déchetterie de Péronne et collectes hebdomadaires des ordures ménagères en porte à porte au sein de 12 communes supplémentaires. Cela a engendré le recrutement d'agents supplémentaires, d'où la nécessité d'agrandir la partie vestiaire située à l'intérieur du bâtiment technique.

- Réfection des sols des déchetteries – **Tournus 15 165 €, Péronne 9 510 €**

De nombreux affaissements se sont formés devant les bennes, au niveau des quais de déchargement utilisés par les usagers. Dès qu'il pleut, ces affaissements se remplissent d'eau, lorsqu'il gel, le sol est glissant, cela complique et rend dangereux l'accès pour les usagers. A Péronne, les travaux concerneront également la création d'une surface de stockage sur une partie actuellement enherbée.

- Mise en place d'un contrôle d'accès automatisé : **60 000 €**

Depuis la fusion de janvier 2017, chaque déchetterie est dotée d'un système de contrôle d'accès simple, peu onéreux et identique : les vignettes autocollantes qui permettent de différencier visuellement les particuliers et les professionnels autorisés à accéder aux deux déchetteries de l'intercommunalité.

Désormais, dans le but d'identifier plus précisément chaque usager se présentant à l'entrée de la déchetterie, d'avoir la possibilité de mesurer l'utilisation qu'il en fait afin d'optimiser le service et de maîtriser les coûts de fonctionnement, et d'assurer un suivi informatisé de la fréquentation des déchetteries, **il est proposé de se doter d'un nouveau système de contrôle d'accès qui utilise des badges RFID (« sans contact »).**

Une carte d'accès sera ainsi délivrée par foyer ; en cas de perte, l'ancienne carte sera désactivée et une nouvelle carte facturée à l'utilisateur.

La limitation du nombre de passage/an reste sera possible si notre collectivité souhaite le mettre en œuvre dans un second temps. Il est convenu d'une période d'observation consécutive à la mise en place du nouveau système de contrôle d'accès, période qui devrait permettre de prendre une décision sur une éventuelle restriction d'accès.

- Acquisition d'un véhicule moins de 3T5 pour la collecte des ordures ménagères : **85 500 €**

Le véhicule à remplacer comptabilise 10 années d'ancienneté (*date de mise en circulation juin 2009*), il avait été acquis pour un montant de 62 000 €. A ce jour, la partie hydraulique de la benne de collecte est vétuste avec des pièces majeures à changer pour continuer à utiliser ce matériel au quotidien, en toute sécurité, sans risquer de s'exposer à une interruption du service. Il est donc proposé de remplacer ce véhicule, et de seulement conserver l'ancien véhicule pour un usage occasionnel.

- Renforcement de la signalétique dans les déchetteries : **9 000 €**
- Acquisition de caméras mobiles : **5 000 €**. Face à la recrudescence des dépôts sauvages, il est envisagé l'acquisition de caméras de vidéos surveillance.
- Réparation des bennes de collecte : **4 500 €**. Cela concernera la consolidation de fond de bennes, d'anneaux de préhension et/ou de crochets de fermeture de portes.
- Acquisition d'une benne amovible avec toit coulissant pour collecte des emballages : **7 500 €**
En 2018, une même benne a été acquise pour collecter les journaux issus de la collecte des points d'apport volontaires. Le système de toit coulissant de cette benne présente les avantages d'être fonctionnel, sécurisé pour l'agent de collecte et totalement hermétique pour éviter la perte de matériaux lors des transferts routiers. Il est donc proposé de s'équiper de la même benne pour la collecte des emballages.
- Remplacement de colonnes de tri qui vont être réformées en raison de leur dégradation liée à la vétusté : **13 500 €**
- Réparation et réhausse du grillage de la déchetterie : **3 250 €**
- Installation de bavettes en caoutchouc pour limiter les chutes de déchets entre les murs de quai et l'extérieur des bennes : **8 250 €**
- Acquisition d'un désherbeur thermique : **2 808 €** (pour l'entretien de tous les espaces verts intercommunaux)
- Modification du portail de la déchetterie : **1 550 €** (intervention consécutive à la mise en place du contrôle d'accès informatisé)
- Flocage des véhicules de collecte : **1 356 €**

Dans ce cadre, les actions ciblées conduites cette année seront :

- Poursuite du programme local de prévention des déchets sur la thématique compostage à travers la diffusion de composteurs individuels et l'intensification du développement des placettes de compostage de village, hameau, en pied d'immeuble... Il convient de prévoir de compléter le stock de composteurs (24 actuels) destiné à la vente aux particuliers. Cela représente la somme de **1 416 €** (20 composteurs).
- Dans le cadre de la réduction des bios déchets présentés à la collecte et en complément du compostage individuel, il est proposé de renouveler l'opération poules et poulaillers. L'enveloppe budgétaire destinée à la réalisation de cette action inscrite dans le PLPD, est estimée à **1 756 €** (20 poulaillers et 40 poules).

Soit un Total de 234 274 €

11- EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS DE PROXIMITE

La vérification périodique annuelle de tous les équipements sportifs ou de loisirs qui ont été implantés sur le territoire sera réalisée par un organisme agréé dans le 1^{er} semestre 2019. Le maintien du respect des normes de sécurité de ces équipements nécessite des travaux de maintenance à réaliser dans les plus brefs délais pour un montant estimatif de 4 200 €

- Mise en place d'un panier de basket sur le terrain multisport de Tournus : 1 660 €
- Panneaux d'information : 3 313 €
- Structures pour enfant sur l'aire de jeux de Fleurville : 6 000 €

Soit un Total de 15 173 €

12- ESPACE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

*Les dépenses relatives au fonctionnement de l'espace aquatique intercommunal sont nettement supérieures aux recettes. C'est ainsi que la piscine a généré **en 2017** un déficit de fonctionnement de 104 556,27 € (156 187,99 € de charges et 51 631,72 € de recettes), **en 2018**, un déficit de fonctionnement de 101 452,46€ (164 659,46 € de charges et 63 207 € de recettes).*

Pour l'année 2019, les dépenses d'investissement prévues sont les suivantes :

- Polissage du béton désactivé sur les plages : 1 800 €

13- PETITE ENFANCE

Pour l'année 2019 les actions envisagées sont les suivantes :

- Appareil vérificateur d'air 3 800 €

Multi accueil de viré

- Structure de motricité **1 879 €**
- Volets roulants **3 540 €**
- Pelouse **300 €**
- Réfection des peintures des murs intérieurs : **5 600 €**

Relais d'Assistants Maternelles de Viré

- Réfection des peintures des murs intérieurs : **2 400 €**

Micro crèche de Cruzille

- Réfection de la cour

Dans le cadre de l'aménagement de la cour, la création de différents espaces sont prévus :

- aménagement d'un espace en gazon,
- déplacement du bac à sable,
- implantation d'une cabane en bois pour ranger les jouets et matériels extérieurs,
- installation d'une aire de jeux adaptée aux petits sur un sol souple répondant aux normes en vigueur. Une clôture entourera l'aire de jeux.
- remise en forme de la cour par la mise en place de cailloux

Coût de l'opération **47 470 €**

- Pose d'une main courante **726 €**

- Pose d'une porte coulissante **400 €**

- Lave-vaisselle **300 €**

Maison familiale du Tournugeois

- Pose d'une clôture **8 100 €**

Garderie périscolaire de Montbellet

Mobilier **400 €**

Extension de la compétence Garderie périscolaire à l'ensemble du territoire :

- Acquisition d'un logiciel de facturation **25 000 €**

Soit un Total de 99 915 €

14- ACTION SOCIALE

Cours de gymnastique de vie

Des séances de gymnastique de vie en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie (par groupe de 15 personnes maximum) seront proposées dans différentes Communes du territoire.

Plusieurs cycles de 8 séances pourraient être organisés, le coût pour 8 cycles de 8 séances chacun s'élèverait à **2 700 €**.

Subventions

Le montant des subventions proposés pour les associations œuvrant dans le secteur « social » se monte à **58 662 €**.

Actions en faveur des personnes âgées

La commission actions sociale propose qu'une somme soit inscrite au budget pour la réalisation d'actions en faveur des personnes âgées et / ou handicapées. Une réflexion est en cours pour déterminer les actions à mettre en place. Coût prévu : **15 000 €**

15- ADMINISTRATION GENERALE

Pour l'année 2019, les actions envisagées sont les suivantes :

- Etude pour la création d'un pacte fiscal et financier et la mise en place d'un projet de territoire **20 000 €**

- Etude pour la mise en des coefficients de localisation pour la valeur locative des locaux professionnels **15 000 €**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, tous les locaux professionnels, entrant dans le champ de la révision des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels (RVLLP), disposent désormais d'une nouvelle valeur locative révisée, donc d'une nouvelle base d'imposition. La RVLLP vient corriger uniformément le territoire et ne tient pas compte des politiques publiques locale, voir même, peut aller à leur rencontre, notamment concernant celles sur la revitalisation des centres villes. En effet, les principaux locaux professionnels qui sont impactés par cette réforme sont les locaux commerciaux des centres-villes qui vont se voir augmenter significativement leurs bases d'impositions. C'est pourquoi, le législateur a prévu la mise en place de coefficients de localisation, permettant aux collectivités d'ajuster l'application de cette réforme sur leur territoire et ainsi contrebalancer les inégalités qui pourraient survenir. La mise en place de ces coefficients de localisation nécessite l'intervention d'un cabinet d'étude et la réunion de la commission intercommunale des impôts directes.

- Etude d'opportunité sur la création/extension d'un équipement sportif et de loisir sur la commune de Lugny **20 000 €**

- Travaux de mise aux normes de l'assainissement de l'aire des gens du voyage **95 000 €**

- Acquisition d'appareils électroportatifs **1 000 €**

- Création de cloison devant de la baie de brassage et dans le bureau RH **9 000 €**

- Création d'un parking sur le Plan d'eau et empiérement d'un chemin d'accès **43 910 €**

- Réfection des sols de la salle d'attente de la maison de santé **8 976 €**

Soit un Total de : 212 886 €

16- ADMINISTRATION GENERALE-COMMUNICATION

- Signalétique entrée Pas Fleury

Les établissements et entreprises de la zone d'activités du Pas Fleury accueillent quotidiennement du public mais manquent de visibilité. En outre, en tant qu'administration publique, le siège administratif de la CC doit nécessairement pouvoir être identifié par les usagers. Ainsi, en 2018, une réflexion pour réorganiser l'ensemble de la signalétique existante à l'entrée de la zone, et dans l'optique de trouver une solution commune, a été engagée.

Le projet retenu (Village créatif) comprend la fourniture et la pose d'une enseigne principale et secondaire encadrant l'entrée du site et visibles des deux sens par les automobilistes, portant l'inscription « zone d'activités Le Pas Fleury » et le logo de la CCMT, ainsi que la fourniture et la pose d'un totem de signalisation des entreprises qui sera situé à l'intérieur de la zone.

Le projet retenu offre une solution durable et contemporaine. La qualité et la durabilité des matériaux ont, en effet, primé ainsi que sa bonne intégration dans le paysage actuel et à venir de la zone (futur salle polyvalente).

Le montant du devis s'élève à 21 720 €. Il est proposé à l'assemblée d'inscrire en prévision **25 000 €** au BP 2019 en cas de quelques aménagements complémentaires (ex : éclairage etc.).

- Bulletin intercommunal

Afin de valoriser et accompagner les actions et projets de la CCMT auprès du grand public, la CCMT s'est dotée en 2018 d'un magazine intercommunal diffusé à l'ensemble des foyers de l'intercommunalité. Afin de prévoir la seconde édition en 2019, il convient de prévoir au budget la mise en page du magazine par l'agence de communication, qui par son regard professionnel offre l'assurance d'une publication de qualité (le graphisme proposé lors de la création du premier bulletin sera réutilisé et donc non facturé en 2019).

Le montant du devis s'élève à 2 400 € (agence TYMEO). Il est proposé à l'assemblée d'inscrire **3 500 €** au BP 2019 afin de prévoir toute modification éventuelle sur le graphisme initial.

Pour information, le bulletin comporte des encarts des éco-organismes et des encarts publicitaires qui participent au financement des frais d'impression.

- Création d'une Newsletter

Afin de développer une communication à fréquence régulière (en complément du site Internet et du bulletin intercommunal), il est proposé la création d'une newsletter comprenant des actus des différents services de la CC (économie, environnement, urbanisme, petite enfance, tourisme...).

Le montant du devis s'élève à **720 €** pour la création du gabarit et la mise en place de son administration par le site Internet de la CC (agence TYMEO).

- Renouvellement banque photos

Dans le cadre de ses actions de communication, la CCMT utilise les banques d'images gratuites en ligne, des photos réalisées en interne par les agents, les élus ou des associations ainsi qu'une banque photos du Tournugeois de 2003 et 2009.

La CCMT possède peu de photographies du territoire du Mâconnais Val de Saône et aurait besoin de renouveler sa banque d'images pour les besoins de son site Internet, de son bulletin et autres supports de communication.

Si un rapprochement avec des photographes amateurs ou des associations passionnées de photographies (Passion photographique à Tournus) est envisagé pour des demandes ponctuelles, il est proposé à l'assemblée d'inscrire **2 500 €** au budget en prévision d'un recours à un prestataire professionnel.

- Matériel de cérémonies/manifestations

La CCMT apporte son soutien à de nombreux évènements qui participent à promouvoir l'image de son territoire (évènements sportifs, culturels, environnementaux, etc.). Toutefois, sa participation est rarement ou insuffisamment valorisée sur place auprès du grand public. Afin d'être plus visible dans l'attribution de ses subventions, il est apparu nécessaire d'acquérir du matériel promotionnel à son effigie (ex : oriflamme, kakemono, bâche, x-banner, roll-up) et a fortiori du matériel pour ses inaugurations ou autres cérémonies officielles (pupitre de conférence, sono nomade). Ainsi, il est proposé à l'assemblée d'inscrire en prévision **5 000 €**.

Soit un Total de : 36 720 €

17- BUDGETS ANNEXES : INVESTISSEMENTS 2018

16.1 Budget Lotissement industriel de Lacrost

Deux ventes de terrains sont prévues sur la zone d'activité de Préty pour l'année 2019 à deux acquéreurs potentiels pour un montant de **34 765 €**

16.2 Budget zone de l'Ecarlatte

- Travaux de création de voirie et de réseaux : 300 000 €

Trois acquéreurs potentiels se sont manifestés auprès de la communauté de communes afin d'acheter des parcelles sur les terrains défrichés en 2018. Afin de satisfaire ces demandes il est nécessaire de viabiliser la zone, à savoir prévoir les réseaux et l'aménagement de la voirie. De plus administrativement, un permis d'aménager et un dossier loi sur l'eau sont obligatoire.

Etudes diverses (permis aménager, étude hydraulique, dossier loi sur l'eau) : **8 000 €**

- Vente de terrains : 69 400 €

Trois ventes de terrains sont prévues sur la zone d'activité de l'Ecarlatte (M.DE PINHO ; M. LETOURNEAU, M. CHAVOT)

16.3 Budget pépinière

Les projets d'investissement sont les suivants :

- Etude Hôtel d'Entreprises 25 000 € subventionnée à hauteur de 7 500 €

La Communauté de communes Mâconnais Tournugeois est compétente en matière de développement économique et a défini, parmi ses objectifs prioritaires, la (re)dynamisation et l'attractivité de son territoire pour les acteurs économiques.

Elle a ainsi créé une pépinière d'entreprises, opérationnelle depuis fin 2014.

Grâce à sa Pepi't, le Mâconnais-Tournugeois peut désormais accueillir les jeunes entreprises pour une durée moyenne de trois ans. Une opportunité pour les jeunes créateurs et les porteurs de projet qui bénéficient ainsi d'un accompagnement personnalisé et de structures adaptées aux spécificités de la jeune entreprise.

Afin de poursuivre l'accompagnement de ces jeunes entreprises au-delà de 3 ans et de pérenniser leur implantation sur le territoire, la CCMT envisage la création d'un hôtel d'entreprises.

Une étude a été lancée afin de définir le positionnement stratégique de l'hôtel d'entreprise sur le site du Pas Fleury, où est déjà implantée La Pépi't, son montage juridique et financier, et son intégration dans un projet plus global de tiers lieu.

- Aménagement d'un espace coworking

La mise en place d'un espace de coworking pour les indépendants du territoire, mais aussi les télétravailleurs, les commerciaux, travailleurs de passages, les startups est une piste de développement du territoire et de son attractivité économique. En effet, la mise en place d'un tel espace répond aux nouveaux besoins des salariés et entreprises à savoir la flexibilité, la collaboration... L'aménagement du bâtiment intercommunal de Fleurville permettra de proposer cette offre sur notre territoire.

Coût : **40 000 €** pour l'aménagement et l'équipement du lieu, subventionné à hauteur de **26 000 €**

20 000 € pour l'animation de l'espace

5 000 € pour la création d'une identité visuelle liée à ce nouveau service/outil économique et l'édition d'une plaquette de communication.

- Aménagement bâtiment ressourcerie 11 050 €

Il est prévu de sécuriser le quai de l'épicerie sociale et solidaire par un garde-corps métallique (longueur 37m) ; et d'installer une nouvelle porte de garage (portail rouge).

- Aménagement bâtiment SEB/ITALA 4 900 €

Sur le bâtiment il est prévu une réfection du mur pour un montant de **2 000 €**, et la pose d'une nouvelle porte d'entrée plus sécuritaire pour le magasin ITALA pour un montant de **2 900 €**.

- Parking SEB/MUSEE/ITALA 28 100 €

Reprise du parking situé devant le bâtiment SEB/ITALA et Musée du vélo car ce dernier est dégradé depuis au moins 5 ans.

- Aménagement entrée Zone du Pas Fleury 5 620 €

Le mur d'enceinte d'entrée de zone étant dégradée, une réfection est envisagée.

- Aménagement Musée du Vélo 3 810 €

Afin de libérer la place du bâtiment UCIA, il est nécessaire d'aménager un nouvel espace pour stocker les vélos du Musée : les travaux concernent l'installation électrique pour un montant de **2 107 €**
Le toit du Musée doit faire l'objet d'une reprise d'étanchéité afin de contrer des fuites d'eau répétitives pour un montant de **1 703 €**

- Reprise bâtiment derrière Les Arcade 2 052€

Afin que le bâtiment ne se dégrade pas, il convient de reprendre le toit (litage, rives, tuiles).

- Raccordement du bâtiment Metroz en EAP 5 171 €

Le bâtiment METROZ est desservi en eau potable, toutefois aucun compteur n'a été posé et il convient de régulariser la situation.

- Retrait du coffret gaz en entrée de zone pour l'installation de la signalétique 3 620 €

Soit un total de : 154 323 €